

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION																					
<b>Énoncé d'utilisation</b>		FAC a divulgué l'information citée dans l'indice GRI pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 en tenant compte des normes de la GRI.																			
<b>Utilisation de la GRI 1</b>		GRI 1 : Principes généraux 2021																			
Norme de la GRI	Éléments d'information	Réponse	Non-publication d'informations																		
GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021																					
1. L'organisation et ses pratiques de divulgation des informations																					
2-1	Détails sur l'organisation	Page 7 du Rapport ESG 2022-2023 et page 6 du Rapport annuel 2022-2023.																			
2-2	Entités incluses dans la divulgation des informations de durabilité de l'organisation	Financement et autres services aux producteurs primaires, aux agroentrepreneurs et aux exploitants d'entreprises agroalimentaires, Investissement FAC, Logiciels de gestion FAC (AgExpert). Page 6 du Rapport annuel 2022-2023.																			
2-3	Période, fréquence et point de contact de la divulgation des informations	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Rapport ESG</th> <th>Rapport annuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exercice financier</td> <td colspan="2">Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023</td> </tr> <tr> <td>Fréquence de divulgation</td> <td colspan="2">Annuelle</td> </tr> <tr> <td>Précédents rapports publiés</td> <td>8 novembre 2022</td> <td>21 juillet 2022</td> </tr> <tr> <td>Rapports actuellement publiés</td> <td>24 juillet 2023</td> <td>20 juillet 2023</td> </tr> <tr> <td>Personne-ressource pour toutes questions concernant le rapport</td> <td colspan="2">Rachel Leadbeater, directrice principale, Environnement, responsabilité sociale et de gouvernance rachel.leadbeater@fcc-fac.ca</td> </tr> </tbody> </table>		Rapport ESG	Rapport annuel	Exercice financier	Du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023		Fréquence de divulgation	Annuelle		Précédents rapports publiés	8 novembre 2022	21 juillet 2022	Rapports actuellement publiés	24 juillet 2023	20 juillet 2023	Personne-ressource pour toutes questions concernant le rapport	Rachel Leadbeater, directrice principale, Environnement, responsabilité sociale et de gouvernance rachel.leadbeater@fcc-fac.ca		
	Rapport ESG	Rapport annuel																			
Exercice financier	Du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023																				
Fréquence de divulgation	Annuelle																				
Précédents rapports publiés	8 novembre 2022	21 juillet 2022																			
Rapports actuellement publiés	24 juillet 2023	20 juillet 2023																			
Personne-ressource pour toutes questions concernant le rapport	Rachel Leadbeater, directrice principale, Environnement, responsabilité sociale et de gouvernance rachel.leadbeater@fcc-fac.ca																				
2-4	Reformulations d'informations	Tableau des résultats financiers de la page 60 du Rapport ESG 2022-2023. Les salaires et les avantages sociaux des employés en 2021-2022 ont été retraités comme indiqué dans les états financiers du Rapport annuel 2021-2022.																			
2-5	Assurance externe	Page 17 du Rapport ESG 2022-2023.																			
2. Activités et travailleurs																					
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Pages 7 et 49 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 34-35 du Rapport annuel 2022-2023.																			
2-7	Employés	Page 46 du Rapport ESG 2022-2023.																			
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés		L'information sur le nombre total de travailleurs qui ne sont pas des employés n'est pas disponible.																		

### 3. Gouvernance

2-9	Structure et composition de la gouvernance	Pages 57-58 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 14 à 18 et 54 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Page 14 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Pages 14 à 18 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Pages 57-58 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 14 à 18 et 54 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Pages 57-58 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 14 à 18 et 54 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la divulgation d'informations sur la durabilité	Pages 57-58 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 14 à 18 et 54 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-15	Conflit d'intérêts	Page 53 du Rapport ESG 2022-2023 et <a href="http://fac.ca">fac.ca</a> (À propos de FAC/Gouvernance/Transparence).	
2-16	Communication des préoccupations majeures	Pages 52 à 56 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 14 à 16 du Rapport annuel 2022-2023.	2-16 b Information non disponible pour un certain nombre de préoccupations majeures.
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Pages 57-58 du Rapport ESG 2022-2023 et <a href="http://fac.ca">fac.ca</a> (À propos de FAC/Profil de la société/Leadership).	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Page 16 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-19	Politiques de rémunération	Pages 16-17 du Rapport annuel 2022-2023.	2-19 a-b Information sur les politiques de rémunération non disponible.

2-20	Processus de détermination de la rémunération	Pages 16-17 du Rapport annuel 2022-2023.	2-20 a-b Information sur les processus de détermination de la rémunération non disponible.
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Pages 16-17 du Rapport annuel 2022-2023.	2-21 a-b Information sur le ratio de rémunération totale annuelle non disponible.

#### 4. Stratégies, politiques et pratiques

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Pages 2 à 4 du Rapport ESG 2022-2023.	
2-23	Engagements politiques	Pages 51 à 54 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 8-9 et 47 à 51 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-24	Intégration des engagements politiques	Pages 51 à 54 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 47 à 51 du Rapport annuel 2022-2023.	
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Pages 51 à 54 du Rapport ESG 2022-2023.	
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Pages 51 à 54 du Rapport ESG 2022-2023 et <a href="http://fac.ca">fac.ca</a> (À propos de FAC/Pour nous joindre/ <a href="#">Bureau des plaintes</a> et <a href="#">Rétroaction sur l'accessibilité</a> ).	
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Pages 51 à 54 du Rapport ESG 2022-2023.	
2-28	Affiliation à des associations	Voir <a href="http://fac.ca">fac.ca</a> (À propos de FAC/Ce qui nous définit/Trouver les rapports/Affiliation à des associations 2022-2023).	

#### 5. Mobilisation des intervenants

2-29	Approche pour la mobilisation des intervenants	Pages 13 à 15 du Rapport ESG 2022-2023.	
2-30	Conventions collectives	Aucun des employés de FAC n'est couvert par une convention collective.	

### GRI 3 : Enjeux importants 2021

3-1	Processus pour déterminer les enjeux importants	Pages 13 à 15 du Rapport ESG 2022-2023.	
3-2	Liste des enjeux importants	Pages 13 à 15 du Rapport ESG 2022-2023.	

### GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016

3-3	Gestion des enjeux importants	Pages 52 à 54 du Rapport ESG 2022-2023.	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Pages 52 à 54 du Rapport ESG 2022-2023.	Information sur le nombre d'employés non disponible.
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Page 55 du Rapport ESG 2022-2023.	

### GRI 302 : Énergie 2016

3-3	Gestion des enjeux importants	Pages 24 à 29 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 52 à 59 du Rapport annuel 2022-2023.	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Pages 26 à 29 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 60 à 64 du Rapport annuel 2022-2023.	
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Pages 26 à 29 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 60 à 64 du Rapport annuel 2022-2023.	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Page 26 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 57 et 60-61 du Rapport annuel 2022-2023.	

### GRI 305 : Émissions 2016

3-3	Gestion des enjeux importants	Pages 24 à 29 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 52 à 59 du Rapport annuel 2022-2023.	
305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	Pages 24 à 29 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 60 à 64 du Rapport annuel 2022-2023.	
305-2	Émissions indirectes de GES (scope 2)	Pages 24 à 29 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 60 à 64 du Rapport annuel 2022-2023.	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Pages 24 à 29 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 60 à 64 du Rapport annuel 2022-2023.	

305-5	Réduction des émissions de GES	Pages 24 à 29 du Rapport ESG 2022-2023 et pages 57 et 60 à 64 du Rapport annuel 2022-2023.	
<b>GRI 401 : Emploi 2016</b>			
3-3	Gestion des enjeux importants	Pages 40 à 47 du Rapport ESG 2022-2023.	
401-1	Recrutement de nouveaux employés et roulement du personnel	Pages 46-47 du Rapport ESG 2022-2023.	Information par groupe d'âge non disponible.
<b>GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016</b>			
3-3	Gestion des enjeux importants	Pages 40 à 47 du Rapport ESG 2022-2023.	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Pages 40 à 47 et 57 du Rapport ESG 2022-2023.	Information par groupe d'âge non disponible.
<b>GRI 413 : Communautés locales 2016</b>			
3-3	Gestion des enjeux importants	Pages 6 à 9 et 21 à 28 du Rapport ESG 2022-2023.	
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Pages 24, 35, 36 à 37, 39, 43, 48 et 49 du Rapport ESG 2022-2023.	Information sur l'évaluation des impacts non disponible.
<b>GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016</b>			
3-3	Gestion des enjeux importants	Pages 55-56 du Rapport ESG 2022-2023.	
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Page 56 du Rapport ESG 2022-2023.	